

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire

: *Olivier Ostrini*

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste – Centre Gauche /

Signature du Chef(fe) de groupe

O. Chev

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Rationaliser l'éclairage public

Texte de l'intervention

Notre commune, à l'instar des communes avoisinantes, possède un réseau d'éclairage public étendu. L'éclairage artificiel fait partie intégrante de notre espace, mais cela ne veut pas dire qu'il doive s'afficher partout, toute la nuit et surtout de manière excessive et agressive. L'éclairage public, quel que soit le système utilisé, comporte en effet des dangers pour la santé de la population. La ville de Sion, commune pionnière en la matière, a décidé, après une phase test, de désactiver l'éclairage de certains secteurs, selon des modalités spécifiques, sans pour autant préteriter la sécurité des usagers. Cette décision a par ailleurs impliqué l'adhésion des citoyens. Cette volonté de rationalisation a aussi été décidée afin de réaliser des économies d'énergie, sur la base du modèle « cité de l'énergie ». Les économies financières induites n'ont pas été importantes pour la ville de Sion (env. 6'000.-), mais cela n'est pas l'objectif principal de la présente intervention.

Si certains secteurs de notre commune nécessitent indiscutablement un éclairage nocturne permanent (places de village, giratoires, passages piétons), d'autres pourraient bénéficier de mesures différenciées.

Conclusion

Nous demandons donc, s'appuyant aussi sur le fait que notre commune est labellisée « cité de l'énergie » :

Une étude sur la mise en place d'un plan lumière indiquant notamment :

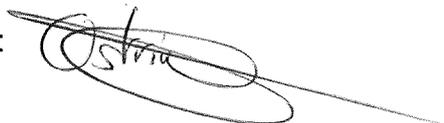
- Une analyse globale de l'éclairage communal, en termes de quantité de points lumineux, de consommation et de coûts induits.
- Une analyse sectorielle différenciée, indiquant les secteurs pouvant bénéficier d'une extinction de l'éclairage durant une partie de la nuit (hiérarchisation des besoins).

L'objet de ce postulat n'est ainsi pas seulement d'apprendre que les améliorations technologiques permettent ou permettront désormais d'améliorer toujours plus la gestion de la lumière artificielle, et notamment de mieux canaliser la lumière, de baisser son intensité lumineuse sur des secteurs définis ou de moduler son intensité en fonction d'un capteur relevant les passages sous une source lumineuse.

Il s'agit plutôt d'obtenir une vision globale afin de rationaliser notre consommation collective, et de changer éventuellement de modèle.

Collombey-Muraz, le 15 mars 2017

1^{er} signataire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ostrina', written over a horizontal line.